



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-263300741-20241112-DEC-2024-10-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2024

Publication : 28/11/2024

Le 12 novembre 2024

DEC-2024-10-23

PTO / Centre commande publique / CC

DÉCISION

VU la délibération n°2020.03.02 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 23 Juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 24 juillet 2020, concernant les délégations de pouvoir accordées au Président du CCAS dans le cadre de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un marché pour la mise en place d'atelier d'initiation au théâtre, libre expression corporelle et orale pour seniors ;

CONSIDERANT la proposition de contrat présentée par l'auto-entrepreneur ANDA ! THEATRE domicilié 58 rue Léonce Motelay, 33100 Bordeaux représentée par Mme Dani Avignon pour un montant de 1 180.00€ HT ;

La Présidente du CCAS **DECIDE** :

- **De signer** le contrat relatif à la mise en place d'atelier d'initiation au théâtre, libre expression corporelle et orale pour senior avec l'auto-entrepreneur ANDA ! THEATRE domicilié 58 rue Léonce Motelay, 33100 Bordeaux, d'une durée de 1 trimestre à compter du 15 novembre 2024.
- **De payer** à réception des factures un montant forfaitaire de 1 180.00€ HT.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

La Présidente du CCAS,
Pour la Présidente et par
délégation,
La vice-présidente du CCAS

Nathalie GRIN

